

## TRYBA INDUSTRIE

ZI le Moulin  
67110 GUNDERSHOFFEN – FRANCE

**Droit d'utilisation n° QMP-1115**

Date de fin de validité : 31/12/2025



L'entreprise s'est engagée à ce que la totalité des profilés et tôles en aluminium laqués constitutifs des gammes de produits mentionnées ci-dessous soit laquée sous certification QUALIMARINE.

La certification QUALIMARINE a pour objet l'amélioration de la qualité des pièces extrudées et laminées en aluminium thermolaquées : composition de l'alliage d'aluminium, traitement de surface chimique renforcé, qualité du thermolaquage, prescriptions d'entretien. Les composants non éligibles à la certification QUALIMARINE (liste disponible sur demande) peuvent être couverts par d'autres certifications.

L'entreprise s'est engagée à respecter les Conditions Générales d'Utilisation de la marque QUALIMARINE (téléchargeables sur [www.adal-aluminium.fr/qualimarine](http://www.adal-aluminium.fr/qualimarine)) pour les produits suivants :

**Portes et fenêtres** : TA80 OC+ – TA80 ACCESS – TA76 OC – TA76 OV – TA76 OC BE – TA76 OV BE – QUERCUS – TPA81 CH – CLA84 CH – HA76 – HAM76 – HA80 – SEKOIA – CA80 New – CA80 – CA80 AD – CAG80 – CA76 – CAG76 – GINGKO

**Vérandas, pergolas et abris de piscine** : Véranda 70 mm – Pergola EVO – Pergola Pure Line Edition 2024

Le 19 décembre 2024

*Mélanie Grammaticopoulos*  
Déléguée Générale de l'ADAL

*La certification QUALIMARINE est délivrée par l'ADAL aux Entreprises de traitement de surface et porte exclusivement sur les prestations visées dans le Référentiel QUALIMARINE. Les pièces certifiées sont intégrées à des produits, lesquels ne sont pas certifiés dans leur ensemble. Dès lors, l'entreprise disposant du présent droit d'utilisation de la marque ne peut se prévaloir d'une quelconque approbation par l'ADAL pour les prestations qui sortent de sa portée. Ce droit d'utilisation est nominatif et ne peut être transféré à un tiers.*